

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

MESSAGE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Message adressé à S. Exc. M. Kim-ir-Sem, premier ministre et commandant en chef des forces de la République démocratique populaire de Corée ;

au Général Ridgway, commandant en chef des forces des Nations Unies et à

Peng Te Huaih, commandant en chef des volontaires chinois.

Genève, le 6 août 1951.

Au nom du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, je me sens appelé en ce moment à m'adresser une fois encore aux Puissances belligérantes en Corée, aux commandants en chef des forces des Nations Unies, de la République de Corée, de la République démocratique populaire de Corée et des volontaires chinois opérant en Corée du Nord, ainsi qu'aux plénipotentiaires réunis à Kaesong.

Par notre télégramme du 3 juillet, nous avons rappelé nos efforts antérieurs en vue de porter secours aux victimes de la guerre et nous nous sommes déclarés prêts à envoyer des équipes, en instance de départ, pour s'acquitter des tâches que le Comité international est tenu d'accomplir conformément à ses traditions et en vertu des Conventions de Genève. Nous avons pris acte de messages radio-diffusés par les deux parties belligérantes que la question vitale des prisonniers de guerre est mise à l'ordre du jour de la Conférence pour une suspension des hostilités de Kaesong — conférence dont la convocation, comme prélude à l'armistice et à la paix, a été chaleureusement accueillie

par le monde de la Croix-Rouge. Les retards qui peuvent se produire à la dite conférence ne devraient pas pouvoir affecter les mesures anxieusement espérées et attendues, grâce auxquelles, en vertu des Conventions de Genève, des secours devraient — et doivent — être apportés à tous les prisonniers de guerre. C'est pourquoi nous prions les autorités qui n'ont pas encore consenti à ce que les délégués du Comité international prennent contact avec les prisonniers de guerre retenus par elles, de le faire sans plus tarder, notamment à la lumière des faits suivants :

Pendant les treize mois de guerre en Corée et jusqu'à ce jour, nous avons pu, conformément à la troisième Convention de Genève, transmettre au Gouvernement nord-coréen les noms de quelque 163.539 prisonniers détenus par les forces des Nations Unies, chiffre qui comprend les noms de 14.347 volontaires chinois, tandis que les noms de seulement 110 prisonniers des Nations Unies, détenus par les armées de la République démocratique populaire de Corée, ont été officiellement communiqués à Genève. Les communiqués de la radio et de la presse ont nommé d'autres prisonniers encore, mais ces informations n'ont pas été confirmées par les voies que prescrivent les Conventions de Genève pour la transmission à la partie adverse. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a cessé d'offrir de prendre contact régulièrement par l'entremise de ses délégués, avec tous les prisonniers de guerre. Tandis qu'il est en état de s'acquitter de sa tâche dans ce domaine en Corée du Sud, il regrette de déclarer à nouveau qu'il n'a pas pu en faire autant en ce qui concerne les prisonniers de guerre retenus par les Autorités nord-coréennes, qui jusqu'à ce jour n'ont pas permis l'entrée de nos délégués impartiaux. En outre, tous nos efforts pour apporter des secours médicaux aux blessés et malades des armées, aux prisonniers de guerre et aux civils victimes de la guerre en Corée du Nord ont jusqu'à ce jour échoué ; nous rappelons, cependant, que les stocks désignés à cette fin et dont une partie se trouve à Hongkong, restent à disposition, de même que des colis de vivres pour les prisonniers de guerre.

Tout ceci, nous le réclamons depuis une année entière,

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

dans l'esprit de la Croix-Rouge. D'emblée, nous avons enregistré la déclaration de la Corée du Nord du 13 juillet 1950, disant qu'elle se conformerait aux termes des Conventions relatives aux prisonniers de guerre. Les Puissances intéressées ont donné, au fur et à mesure, des assurances de ce genre. Nous estimons le moment venu pour les intéressés de se préparer à la responsabilité de tenir ou de repousser cet engagement. Le Comité international à Genève demeure anxieux et désireux d'accomplir ses tâches traditionnelles, ainsi que le prouvent tous ses efforts et l'offre deux fois répétée de son Président de se rendre personnellement en Corée du Nord. Bien que l'application de la Convention de Genève soit affaire des Gouvernements intéressés, le sort des prisonniers de guerre demeure le souci capital du Comité international.

En conséquence, quels que soient les délais que puisse exiger le règlement d'autres problèmes, nous espérons qu'aucun autre obstacle ne s'opposera à l'établissement des contacts personnels indispensables dans l'esprit de la troisième Convention de Genève entre nos délégués et les prisonniers de guerre que nous avons été jusqu'ici empêchés de visiter.

Nous demandons avec instance une réponse positive au présent appel, lequel, en vue d'assurer sa réception, sera également publié immédiatement et répété par radio.

(s.) Paul RUEGGER

président du Comité international
de la Croix-Rouge